

Le nombre de jeunes chercheurs d'emploi en baisse pour le huitième mois consécutif en Région bruxelloise

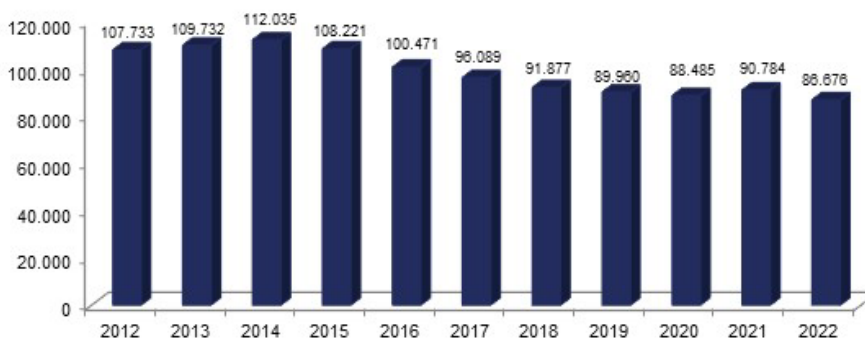
Nouvelle diminution du chômage et offres d'emploi encore à la hausse

Fin janvier 2022, la Région bruxelloise compte 86.676 chercheurs d'emploi, une diminution de 4,5% par rapport au mois de janvier 2021. Le chômage chez les jeunes diminue quant à lui de 7,8%. Actiris a reçu directement 7.475 offres d'emploi, une augmentation de 189,7% par rapport à janvier 2021. Ce chiffre encourageant s'explique à la fois par une reprise des activités ces derniers mois et par une amélioration de la capture des offres d'emploi par Actiris.

Baisse du chômage notamment chez les jeunes bruxellois

Fin janvier, Bruxelles compte 86.676 chercheurs d'emploi pour un taux de chômage de 15,1%. Cela signifie une diminution par rapport à l'année précédente (-4.108 personnes, -4,5%). En variation mensuelle, on constate une diminution de 619 personnes (-0,7%). Le chômage des jeunes atteint quant à lui un taux de 22,9%. Bruxelles compte 8.853 jeunes chercheurs d'emploi en janvier 2022, soit 744 de moins que l'an dernier (-7,8%).

Nombre de chercheurs d'emploi bruxellois pour le mois de janvier



Source : Actiris, view.brussels

Nombre de jeunes chercheurs d'emploi (<25 ans) bruxellois pour le mois de janvier



Source : Actiris, view.brussels

Si les entrées dans le chômage classique n'ont pas beaucoup augmenté, cela s'explique par le fait que pour l'instant l'effet de la crise du Covid-19 s'enregistre surtout au niveau du chômage temporaire et du droit passerelle. De très nombreuses entreprises ont dû recourir au chômage temporaire pour faire face à l'arrêt de leurs activités suite aux mesures de confinement qui ont été prises d'urgence afin de faire face à l'épidémie de Covid-19. Ainsi au maximum de la crise sanitaire soit en avril 2020, on enregistre au niveau de la Belgique environ 1.135.000 travailleurs au chômage temporaire dont environ 92.000 bruxellois (environ 27% des salariés bruxellois). Pour le droit passerelle, environ 388.000 indépendants ont bénéficié du droit passerelle également en avril dont près de 49.000 bruxellois (ce qui représente 57% des indépendants bruxellois).

En 2021, de nombreux salariés et indépendants ont continué à bénéficier respectivement du chômage temporaire et du droit passerelle. Pour les six premiers mois de 2021, on dénombre à peu près 37.500 salariés et 13.500 indépendants bruxellois ayant bénéficié de chacune de ces mesures mensuellement. Si ces nombres ont diminué progressivement en 2021, on dénombre entre 15.000 et 22.000 salariés bruxellois au chômage temporaire et entre 1.500 et 5.000 indépendants bruxellois ayant bénéficié du droit passerelle au cours des 6 derniers mois de l'année 2021.

Dès lors, l'incidence sur les chiffres du chômage classique est actuellement plus limitée, puisque le recours au chômage temporaire permet aux entreprises de ne pas devoir procéder à des licenciements massifs. Pour bénéficier du chômage temporaire, les travailleurs ne doivent pas obligatoirement s'inscrire comme chercheurs d'emploi auprès des services publics de l'emploi.

Le taux de chômage

Fin janvier 2022, le taux de chômage en Région bruxelloise s'établit à 15,1% (14,4% pour les hommes et 15,9% pour les femmes). En janvier 2021, le taux de chômage s'établissait à 15,9%.

Le taux de chômage est mesuré sur la base de la population active la plus récente, calculée à partir des données de la Banque nationale et de l'Enquête sur les Forces de Travail du SPF Économie. Le croisement de ces données nous indique que la population active a, en Région bruxelloise, augmenté en 2020 de 0,9% par rapport à l'année précédente.

Caractéristiques et évolution du nombre de chercheurs d'emploi

Fin janvier 2022, on dénombre en Région de Bruxelles-Capitale 86.676 chercheurs d'emploi inoccupés (DEI), soit une diminution par rapport à l'année précédente (-4.108 personnes, -4,5%).

On compte au cours du mois de janvier 9.752 entrées dans le chômage (7.714 réinscriptions et 2.038 nouvelles inscriptions) contre 10.371 sorties, soit une diminution sur une base mensuelle du nombre de DEI de 619 personnes (-0,7%).

Principales caractéristiques et évolutions du chômage – janvier 2022

	Janvier 2022	Proportion	Diff. mensuelle	en %	Diff. annuelle	en %
Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)	86.676	100,0%	-619	-0,7%	-4.108	-4,5%
Catégorie						
DEDA ¹	53.953	62,2%	-563	-1,0%	-5.478	-9,2%
Jeunes en stage d'insertion professionnelle	5.400	6,2%	-9	-0,2%	-868	-13,8%
Autres DEI	27.323	31,5%	-47	-0,2%	2.238	8,9%
Sexe						
Hommes	44.990	51,9%	-356	-0,8%	-3.009	-6,3%
Femmes	41.686	48,1%	-263	-0,6%	-1.099	-2,6%
Age						
- 25 ans	8.853	10,2%	-127	-1,4%	-744	-7,8%
25 - 49 ans	53.710	62,0%	-419	-0,8%	-3.046	-5,4%
50 ans +	24.113	27,8%	-73	-0,3%	-318	-1,3%
Durée d'inoccupation						
- 1 an	31.033	35,8%	-508	-1,6%	-4.329	-12,2%
1 - 2 ans	13.583	15,7%	-208	-1,5%	-506	-3,6%
2 ans +	42.060	48,5%	97	0,2%	727	1,8%
Niveau d'études						
Faible ²	53.284	61,5%	-128	-0,2%	-1.565	-2,9%
Moyen	18.497	21,3%	0	0,0%	-1.308	-6,6%
Élevé	14.895	17,2%	-491	-3,2%	-1.235	-7,7%
Usagers du CPAS	12.007	13,9%	470	4,1%	2.985	33,1%
Taux de chômage						
Total	15,09		-0,11		-0,85	
Hommes	14,37		-0,11		-1,22	
Femmes	15,94		-0,10		-0,40	

Source : Actiris, calculs view.brussels

On dénombre en Région bruxelloise 53.953 chercheurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA), 5.400 jeunes en stage d'insertion professionnelle et 27.323 autres chercheurs d'emploi inscrits librement ou obligatoirement.

On retrouve dans cette dernière catégorie (« autres DEI ») des personnes qui n'ont pas encore reçu d'allocation de chômage (qui ont introduit une demande auprès de l'Onem), des personnes ayant été exclues des allocations de chômage et qui sont venues se réinscrire auprès d'Actiris, des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ou encore des personnes qui n'ont aucun revenu de remplacement. Il est à noter qu'une partie importante de ces chercheurs d'emploi dépendent des CPAS ou n'ont encore aucun revenu de remplacement.

Actiris peut, à partir de l'exploitation d'un flux d'information provenant directement du SPP Intégration sociale, identifier les chercheurs d'emploi ayant une ouverture de droit au revenu d'intégration sociale ou à son équivalent, actuellement ou dans un passé proche. Ainsi, parmi les 86.676 DEI inscrits en janvier 2022, 12.007 chercheurs d'emploi sont usagers du CPAS (soit 13,9% du total des DEI). Ce pourcentage est plus élevé parmi les jeunes : sur les 8.853 jeunes DEI, 2.175 sont usagers du CPAS, soit 26,0%.

On constate une diminution de 9,2% sur une base annuelle du nombre de chercheurs d'emploi indemnisés (DEDA). On constate aussi une diminution annuelle du nombre de jeunes en stage d'insertion professionnelle (-868 unités, -13,8%). Le nombre des autres chercheurs d'emploi a augmenté de 8,9% sur une base annuelle.

Augmentation du volume d'offres d'emploi directement reçues par Actiris

Actiris a reçu 7.475 offres d'emploi en janvier 2022. On observe une augmentation de 189,7% du nombre d'offres d'emploi par rapport au mois de janvier 2021 et de 147,8% par rapport à janvier 2020. Sans tenir compte des offres d'emploi de type intérimaire, le niveau reste nettement supérieur par rapport au niveau du mois de janvier 2021 (+107,7%) et du mois de janvier 2020 (+63,1%).

¹ DEDA : demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations, soit les chercheurs d'emploi pour lesquels Actiris a été informé par l'ONEM qu'ils percevaient des allocations de chômage.

² Ce niveau comprend les études de l'enseignement secondaire 2nd degré au maximum ainsi que les études réalisées à l'étranger sans équivalence de diplôme en Belgique.

Si la crise sanitaire a eu pour effet de réduire de manière importante les offres d'emploi et particulièrement dans certains secteurs d'activité tels que l'Horeca ou le commerce, on constate depuis quelques mois à nouveau une hausse importante des offres d'emploi.

Au cours de ces derniers mois, on constate en effet que le volume des offres d'emploi reçues directement par Actiris a très fortement augmenté. La principale explication est liée à une amélioration de la capture des offres d'emploi de type « intérim ». En janvier, Actiris enregistre 2.780 offres d'emploi reçues de type intérimaire alors que l'année passée ce volume était de 320 unités et de 138 unités en janvier 2020.

Toutefois la hausse du volume des offres d'emploi reçues s'explique aussi par une reprise progressive et de plus en plus nette des activités qui a été observé par exemple pour les secteurs de l'HoReCa, du commerce, du transport ou encore de la construction.

Augmentation forte des offres reçues indirectement en raison d'un changement dans les critères de réception automatique des offres d'emploi par l'intermédiaire du VDAB

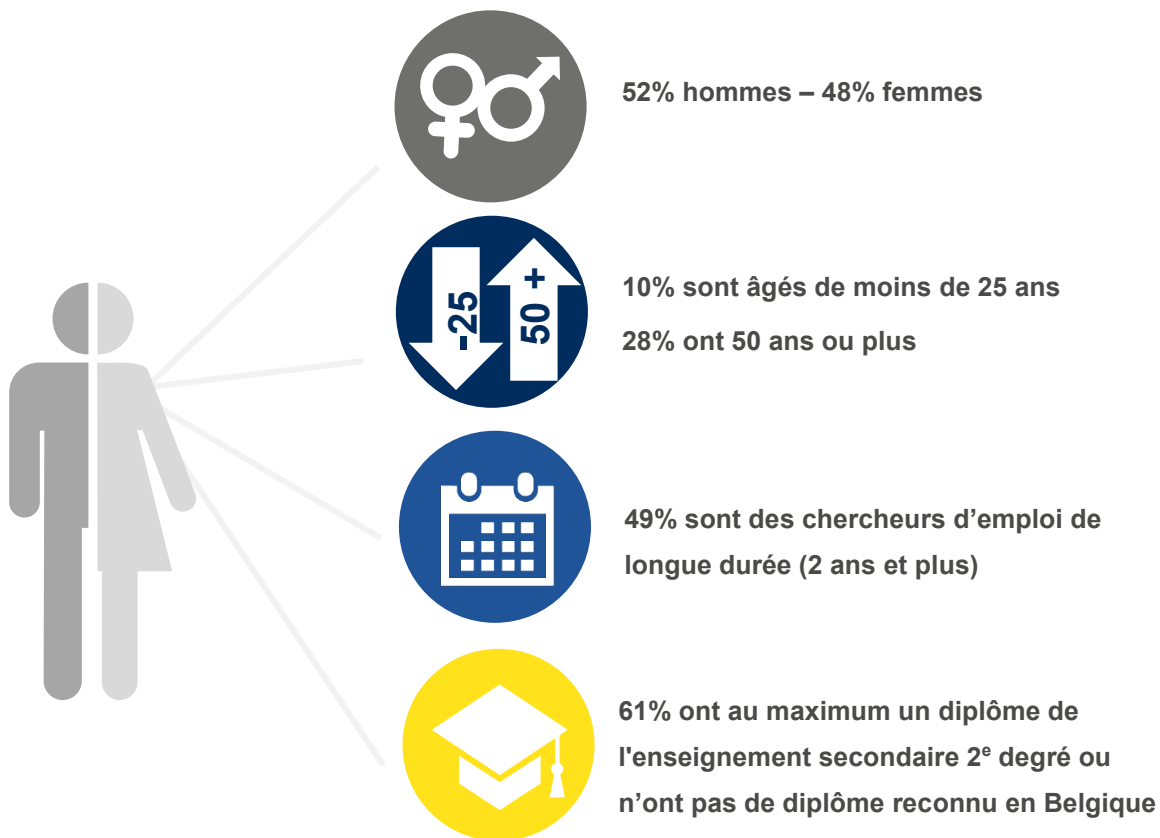
Depuis le mois d'octobre, Actiris réceptionne les offres d'emploi du VDAB de façon plus large : finie à la limitation aux fonctions critiques, aux offres ouvertes depuis plus de 40 jours, ou au lieu de travail en Région Bruxelles-Capitale ou dans la périphérie. Cela a entraîné une forte augmentation du nombre d'offres d'emploi reçues via le VDAB. En janvier 94.179 offres d'emploi ont été reçues, soit dix fois plus qu'en janvier 2021.

En conséquence, le nombre total d'offres d'emploi (y compris celles reçues par le VDAB et le Forem et les sites partenaires) a également fortement augmenté.

Nombre d'offres d'emploi reçues selon le canal – janvier 2022

	Nombre	Variation mensuelle		Variation annuelle	
		Nombre	%	Nombre	%
OE reçues directement par Actiris	7.475	+365	+5,1	+4.895	+189,7
OE reçues du VDAB et du FOREM	96.941	+31.215	+47,5	+83.800	+637,7
OE reçues – sites partenaires (Jobat...)	15.256	+1.241	+8,9	+7.015	+85,1
Total	119.672	+32.821	+37,8	+95.710	+399,4

Source : Actiris, calculs view.brussels



Pour plus d'infos & contact :

Romain Adam – Porte-parole
0494 86 37 16
radam@actiris.be

Jan Gatz – Porte-parole
0479 40 75 68
jgatz@actiris.be

À la recherche de chiffres détaillés sur les chercheurs d'emploi et les offres d'emploi ?
Rendez-vous sur [ViewStat](#).

Concernant Actiris

Actiris est l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. En tant que service public de l'emploi, Actiris est l'acteur principal et le fournisseur de solutions pour l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Actiris concentre ses actions et moyens sur deux missions: garantir le matching entre employeurs et chercheurs d'emploi et organiser la transition vers l'emploi. Actiris est également mandaté pour la coordination de view.brussels.

Pour plus d'informations : www.actiris.be